

NOTES DE LACHINE

Au club L'Aiglon

Les récentes élections des officiers du club L'Aiglon ont donné le résultat suivant: MM. Régis Bonin, président; J.-B.-O. Ranger, secrétaire-archiviste; A. Jasmin, secrétaire-correspondant; T. Charette jr, assistant-secrétaire; Raoul Brunet, gérant des jeux; A. Charette, gardien de la salle, tous ceux-ci ayant été élus par acclamation.

M. Joseph Désaulniers a été élu vice-président par une majorité de 32 voix sur M. Paul Léger, et M. Joseph Daoust, trésorier, l'a emporté sur M. J. Paré par une majorité de 8 voix. MM. R. Bonin, J. Désaulniers, T. Charette senior et R. Brunet forment un comité auquel a été confié le soin d'acheter un billard.

Le club s'occupe activement du projet d'une patinoire pour l'hiver prochain.

Notre population se réjouit de l'entrain qu'excitent les membres du club parmi la jeunesse de Lachine.

Règlement civique

Il est actuellement question de passer un règlement civique en vue d'exercer un contrôle intelligent sur la construction locale. Il serait évidemment de l'intérêt de la ville d'empêcher l'établissement de certaines manufactures dans des quartiers de résidences privées. Par la nature même de leurs produits, souvent ces usines déprécient considérablement les immeubles voisins. De plus, ici et là s'érigent de pitoyables bicoques, qui affectent également la valeur des propriétés environnantes. Bref il semble opportun de régler sévèrement la construction à Lachine. D'ailleurs, grâce à son site exceptionnel, cette ville est destinée à être recherchée des touristes en général et des Montréalais en particulier. Il importe donc que Lachine soigne sa toilette, et toute la population en bénéficiera, même les gens qu'on forcera à bâtir des édifices d'apparence au moins convenable.

Le règlement dont il s'agit vient d'être soumis au conseil: il prohibe la construction des maisons de moins de deux étages, il réglemente l'alignement des rues, il pourvoit à la nomination d'un inspecteur des bâtiments et au paiement des permis de construction.

La nouvelle mesure, telle que projetée, nous paraît susceptible de perfectionnement, mais elle montre la bonne voie, et nous en savons gré aux membres du conseil.

Vaste projet

La compagnie "Imperial Locomotive and Machine of Montreal", qui veut établir ses quartiers sur la ferme Johnson, à Lachine, est composée de capitalistes anglais. La

construction de ses usines gigantesques devrait coûter plus de \$2,250,000. La ville de Lachine accorderait à la compagnie une exemption de taxes municipales pendant 20 ans. Cette dernière achèterait de la corporation sa provision d'eau à raison de 5 cts par mille gallons. Un bonus de \$50,000 serait payé à l'"Imperial Locomotive", aux conditions suivantes: vingt mille dollars seraient payables à la compagnie quand elle aurait construit à Lachine des usines d'une valeur de \$2,250,000 et quand elle aurait employé 500 hommes depuis six mois; \$15,000 seraient payables après que la compagnie aurait employé 1,000 hommes, et un an après le paiement du 1er versement. Les derniers \$15,000 seraient données à la compagnie un an après le deuxième versement et quand cette dernière aurait employé 1,500 hommes. La compagnie exige de la ville de Lachine que les usines et biens-fonds soient évalués à la moitié de leur valeur pour le paiement des taxes scolaires, et cela durant les vingt ans d'exemption de la taxe municipale.

Bref de certiorari

Mtre J.-A. Robillard, avocat, a fait signifier à la cour des commissaires de Lachine un bref de certiorari, lui enjoignant de ne pas juger certaine cause dans laquelle il est le procureur de l'une des parties. Le bref allègue que les commissaires actuels, MM. Joseph Allard et Louis Gareau, n'ont pas juridiction dans la ville de Lachine et que la paroisse de Lachine est la seule localité où ils peuvent juger. Mtre A. Jasmin est l'avocat des défendeurs.

Dans le commerce

M. O. Poitras a déménagé son épicerie dans le magasin qui était occupé par M. Héroux et il sera en état de mieux servir sa clientèle toujours grandissante.

—M.J.-L. Blais vient d'ouvrir un restaurant au No 366 de la rue Saint-Joseph: le public y trouve un excellent service de repas.

—M. J.-L. Hébert est de retour d'un voyage d'affaires à Chartierville. Il s'y est acheté un joli cheval pour les besoins de son commerce.

Carnet social

Mtre Henri Schetagne, notaire, a quitté sa villa de Sainte-Anne de Bellevue pour venir passer la froide saison à Lachine, avec sa famille.

—Les amateurs du yachting ont eu un automne maussade, tout-à-fait défavorable à leur sport favori. La plupart ont mis leurs yachts en hivernement.

LA PROSPÉRITÉ AGRICOLE

Il n'y a pas à nier que ces années passées ont été exceptionnellement bonnes pour la partie agricole de la Puissance du Canada.

Le beurre et le fromage ont rapporté de beaux revenus. Les œufs ont aussi rapporté de hauts prix, plus élevés que par le passé et les viandes et les volailles n'ont jamais mieux payé. Les céréales se sont vendues cher depuis deux à trois

ans. L'année, pour la vente du foin a été très-profitable.

Les cultivateurs tournent leurs yeux vers l'élevage des volailles en vue de la demande pour l'exportation, demande qui augmente tout le temps, spécialement pour les dindes et les poulets. Dans l'Ontario on engraisse les volailles particulièrement pour le marché anglais et dans la province de Québec aussi.

Les cultivateurs ont rarement eu une année aussi bonne et profitable que l'année 1906. Le fait est qu'ils sont, financièrement parlant, la classe la plus favorisée de toutes les classes mercantiles du pays. L'année 1907 n'est pas tout à fait aussi bonne.

SIGNE DE PROSPÉRITÉ

La compagnie Dominion Bridge, de Lachine, dont M. James Ross est le président, augmente son capital d'un demi-million. Ce changement était devenu nécessaire à la suite de l'expansion des affaires. Avec un million et demi à sa disposition, la puissante compagnie pourra se mettre en état de faire face au surcroît de commandes qu'elle reçoit.

Lachine sera appelée à en bénéficier pour sa part, car les opérations ne sauraient faire autrement qu'augmenter ici, comme elles le font aux établissements de la même compagnie, à Toronto et Winnipeg.

Nos pères ont pensé pour nous, nous mangeons pour eux.

Ferdinand BRUNETIERE

LIBRAIRIE SAINT-LOUIS

J.-L. HÉBERT

LACHINE

362, rue Saint-Joseph

Tient un assortiment d'objets de fantaisie, articles de piété et ce qui concerne la librairie généralement

SPECIALITES:

Tapisseries de choix

Articles de bureaux

Une imprimerie est attachée à l'établissement.

PHARMACIE

J.-A.-A. FILION

coin Desjardins

Rue Notre-Dame,

MAISONNEUVE

Médecines brevetées de toutes sortes aux mêmes prix qu'à Montréal

PARFUMS

Assortiment complet des meilleurs marques Bien vouloir demander nos prix avant d'aller ailleurs.

M. FILION remplit lui-même les prescriptions avec la plus scrupuleuse exactitude.

QUINZE ANNÉES D'EXPÉRIENCE

Membre de l'Alliance Nationale, des Artisans et des Forestiers Catholiques, cours de Maison-neuve.

Le PROGRES est imprimé et publié, chaque samedi, par la compagnie du PROGRES, (Limitée), au No 70, rue Saint-Jacques, Montréal.